

NUMERO 3
NOVEMBRE 1992

LE JOURNAL
DE
L'ANPILS

SOMMAIRE

Page 1	EDITORIAL
Page 2	PLACE AU C.A.
Page 4	NOUVELLES DE L'ETRANGER
Page 5	TRIBUNE LIBRE
Page 14	INFOS BREVES
Page 21	LA PAGE DETENTE



EDITORIAL

Sans faire une apologie excessive de ce journal, nous sentons qu'actuellement par son intermédiaire les liens se tissent, les échanges se multiplient. Et... surtout... on en parle!!!

Le but que nous nous sommes fixé n'est cependant pas atteint, puisque certaines régions n'ont toujours pas donné signe de vie.

Ce qui est pour nous je crois le plus important, c'est d'éviter l'isolement de certains d'entre nous.

Mais ne soyons pas pessimiste, nous n'en sommes qu'au troisième numéro, et nous avons subi un tel regain de motivation chez nos lecteurs, que tout espoir reste permis.

MERCI A TOUS

L'Equipe ANPILS BOURGOGNE



PLACE AU C.A.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU C.A.
DU 23 OCTOBRE 1992

1- APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU C.A. DU 22 MAI 1992 :
approuvé à l'unanimité.

2- BILAN DU SERVICE D'INTERPRETATION DES COLLOQUES :

a- Colloque des sourds juifs de France. L'organisation de l'interprétation a été assurée par C. QUIPOURT et C. GUIYOMARC'H

Les interprétations se sont déroulées en français et en L.S.F. (pas d'interprètes sourds en L.S.).

Néanmoins A. LEVEN a assuré le passage de la L.S.F. à la L.S. à certains moments.

Problèmes rencontrés :

- Plusieurs conférenciers utilisaient l'A.S.L.

- A.MOREL et R. MIMOUN doivent rencontrer A. LEVEN concernant la restitution des documents de préparation confiés aux interprètes, situation à éclaircir.

L'équipe d'interprètes a élaboré un texte sur les conditions du colloque qui paraîtra dans le journal ANPILS après avis favorable de l'ensemble des membres du C.A.

b- Bilan financier

- Colloque de Rodez

Plusieurs problèmes sont apparus, au niveau :

- de l'organisation

- interprètes de liaison et interprètes sourds en nombre insuffisant

- préparations faites trop tardivement

- problèmes matériels, manque de photocopies, de caméra...

ANPILS doit s'équiper de matériel : photocopieuse, magnétoscope, camescope.

Nécessité d'élaborer un document précisant les conditions de travail en conférence, nous permettant d'imposer nos règles de fonctionnement dans les négociations avec les organisateurs de colloque.

Bilan globalement positif, mais un bilan sur la qualité du travail fourni est nécessaire. A cet effet une réunion sera programmée en Janvier 1993 qui sera suivie d'un bilan écrit.

La rémunération des interprètes en langues orales est très supérieure à celles demandées par l'ANPILS. L'objectif serait qu'ANPILS, facture les prestations d'interprétation en L.S.F. au même tarif que celles en langues orales, ceci garantissant une qualité de travail. La situation actuelle est telle que l'objectif sera difficile à atteindre.

3- FORUM DES ETUDIANTS SOURDS

L'association A.E.S.F. a changé ; de plus en plus de membres sont des sourds qui utilisent la L.S.F.
Cette association propose des relations de travail avec ANPILS

4- FORMATION CONTINUE

Une formation continue destinée aux interprètes professionnels doit être mise en place par l'association ARIAS de DIJON. Programme à élaborer en collaboration avec ANPILS. L'ANPILS BOURGOGNE s'occupera de l'organisation matérielle du stage.

5- DOSSIER DE SUBVENTION

Les membres du bureau se réuniront le 27/11 pour élaborer un dossier, chaque membre est chargé de contacter parmi ses connaissances une personne compétente dans ce domaine.

6- EXAMEN SERAC (voir rubrique infos brèves)

7-FORMATION SERAC Collaboration avec ANPILS

8- MAUVAISE CIRCULATION DE L'INFORMATION

Les membres se plaignent d'être mal informés.
Nous vous rappelons l'existence d'une boîte minitel (3614 chez*ANPILS code RESO) Francis JEGGLI se charge de cette boîte.
Egalement nous demandons à chaque membre de s'abonner au journal à partir de 1993 et de payer obligatoirement leur cotisation à un groupe régional, cela évitera qu'il y ait des membres isolés et qu'on les oublie.

9 - RENCONTRE AVEC L'ANPEDA

L'ANPEDA embauche de plus en plus des "interfaces". Cette situation est inquiétante, c'est pourquoi Arlette MOREL et Francis JEGGLI se charge d'organiser un rendez-vous avec l'ANPEDA et également Paule PELLECUER qui était responsable de la formation en octobre.

10- DIVERS

Le groupe de PARIS a envoyé une lettre à Mr CAVADA.
R. MIMOUN souhaite que ce genre d'initiative soit soumis à l'avis du C.A.

Prochain C.A., au CPSAS , le vendredi 8 janvier à 18 H.

LA SECRETAIRE
C. GRANDIN





NOUVELLES DE L'ETRANGER

Le forum de l'E.F.S.L.I (EUROPEAN SIGN LANGUAGE INTERPRETER FORUM) à Hambourg les 6, 7, 8 Novembre dernier a eu lieu malheureusement sans représentant de l'ANPILS, et ce à cause de problèmes d'organisation et d'inscription.

En effet sur place les conférences étaient faites en anglais sans traduction en français, il fallait donc un représentant bilingue, ce qui n'est pas monnaie courante dans l'hexagone.

Geneviève STRIKLAND YATES et Alain BACCI se sont proposés mais là, ils se sont heurtés à des problèmes d'inscription trop tardive, de transport, d'hébergement.

L'ANPILS ne pouvant être représentée pour cause de force majeure, un fax a été envoyé aux organisateurs de l'E.F.S.L.I., expliquant l'absence de l'ANPILS, présentant l'association, donnant des infos sur les relations tendues avec les interprètes de la F.N.S.F. et A.N.P.I.L.S. et demandant à ce que soit envoyé un rapport du colloque ainsi que les infos concernant les prochaines rencontres.

Cependant si l'A.N.P.I.L.S. n'a pu participer à ce forum, la France a tout de même été représenté en la personne de PAULE PELLECUER pour la F.N.S.F. A suivre....

Marie Françoise LEVRAT s'est chargée du rôle de contact International pour le journal de l'A.N.P.I.L.S., puisque maîtrisant bien l'anglais.

Elle multiplie actuellement les courriers afin d'obtenir des infos chez nos collègues étrangers.

Nous sommes actuellement en attente de réponse de chacun d'entre eux.

N'hésitez pas à nous communiquer des adresses...



TRIBUNE LIBRE

MAGISTER SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

en résumé M.S.T.

par PASCAL DI PIAZZA

Le M.S.T. de Mr Séro... Guillaume est-elle positive ?

Je vous rassure de suite en vous répondant : NON !!!

En effet, Mr Séroguillaume (Maître es retranscription de la LSF sur papier nous a démontré (lors de la formation dispensée par l'ANPEDA et réservée exclusivement aux "INTERCOMMUNICAFACE" de liaison interprétariale) par A + B (démonstration relativement primaire) que la langue des signes était pauvre.

Comme effet, Maître Séroguillaume a sorti de sa manche (où il stocke ses archives) un texte que Madame M... (sourde) avait écrit de sa main (version PSG Philippe Séroguillaume).

Ce texte devait servir lors d'une conférence sur l'interpréta-riat, d'il y a quelques années. Maître SG nous a néanmoins fait l'éloge de Madame M... etc... etc...

Mais le tour de magie de PSG ne s'arrêtait pas là... (c'eut été dommage !!)

De sa deuxième manche, il a sorti... non un lapin blanc mais sa propre traduction du texte après avoir visionné la K7 Vidéo de ladite conférence, c'est-à-dire un mot pour un signe (ou du "signe francisé") Cfr texte joint à l'article.

Résultat = petit nègre.

Fort de son tour de passe-passe, Maître PSG nous a démontré que Mme M... gentille personne n'avait pas du tout "signé" ce qu'elle avait écrit car le public sourd auquel elle s'adressait était incapable de comprendre son texte initial.

Ce pourquoi elle fut obligée de rabaisser son niveau de langue pour se faire comprendre de son auditoire.

Malheureusement, Maître PSG a fait une grossière erreur, car ce texte écrit était la traduction d'après l'expression en LSF de Mme M... avant la conférence ; (et donc exactement la même intervention pendant la conférence) **UTILE ????**



Extrait

Traduction Version maître PSG

TEXT0

Mois sens cette personne totalement impossible elle neutre sourd trop intégré chez sourd elle veut plus sourd que nous veut plus encore !

Je critique, vrai je parle dure j'y vais un peu fort non ? un peu méchant... tant pis ! ça tout le monde sait en son fort intérieur. Tout le monde dit jamais. Moi préfère déclarer vite présentement tout le monde sait après parle plus après fini.

Qui peuvent-ils ? eux un peu faute non.

Deuxièmement ensuite faut non interprète faute qui ? parents ceux-ci pour quoi ? parce que enfant naît lui entendant moi sourd naît entendant je me frotte les mains appel à lui interprète je espère interprète gratuit dieu soit loué gratuit normal qu'y faire ? Dieu soit loué je l'appelle je l'appelle

je l'appelle âge petit mignon age 6,7 ans viens commissariat, notaire téléphone lui problème problème, héritage maison, mot mot il noye vous faute vole son enfant normal âge lui joue bercer un bébé il saute très loin problème adulte.

Lui tête déstabilisé normal ! vous empêcher ça non suite c'est ça interprète ça suite ça moi les critiques ou mais excuse ils ont faute non

Ils peuvent changer peuvent comment ?

Plus tard adulte fini ils continuent

interpréter encore on leur demande

Interpréter Interpréter Faut qui ? vous habitude leur demande Interprète s'il te plaît etc... etc...

Version Francis JEGGLI

pour le même corpus LSF

"... impossibilité d'être neutre, tendance à prendre les problèmes des sourds trop à coeur et à en faire les leurs, impossibilité...

... je me rends parfaitement compte que ce que je dis là, est dur, car ce n'est pas tout à fait leur faute, très jeunes et souvent trop jeunes, leurs parents les ont mis en situation d'interprète, ils ont été catapultés dans le monde des adultes à un âge où l'on pense encore à la poupée leurs parents leur ont en quelque sorte volé leur enfance. Il est logique que des perturbations psychologiques en découlent.

Si devenus adultes ils ont continué à interpréter, cela s'est fait le plus souvent à la demande pressante des sourds eux-mêmes et les voilà pris dans l'engrenage etc... etc...

L 'A.N.P.I.L.S.
INTERROGE DE DEUX CES MEMBRES
CHRISTINE QUIPOURT ET FRANCIS JEGGLI
INTERPRETES FRANCAIS-L.S.F.
AU C.P.S.A.S.

A.N.P.I.L.S.

Certains disent à propos de l'intégration des sourds à l'université que la langue des signes ne pourrait pas être utilisée à cause d'un manque de vocabulaire spécifique dans certaines matières. Qu'en pensez-vous ?

Francis JEGGLI

Il arrive que nous n'ayons pas un terme précis en L.S.F. correspondant à un terme en français, mais cela n'empêche en rien la traduction des cours. Nous traduisons depuis deux ans des cours de linguistique (à la Sorbonne) et j'ai pendant plusieurs années traduit des cours de médecine, de droit et de psychopathologie dans l'école d'éducateurs de la rue Cassette à Paris.

Lorsque le professeur explique à ses élèves un concept nouveau il le nomme. Je prends l'exemple de [SCHIZOPHRÉNIE] en cours de psychologie. Les étudiants sourds et entendants se trouvent devant un mot nouveau, dont ils savent vaguement qu'il s'agit d'une maladie psychique.

Pendant la durée de son cours le professeur explique ce qu'est cette maladie et les étudiants sourds et entendants peu à peu conceptualisent le sens de ce terme qui est nouveau pour eux. À la fin du cours le niveau de compréhension des étudiants est le même, tant pour les sourds que pour les entendants.

La seule différence réside dans le fait que les entendants ont un mot tout prêt pour désigner ce nouveau concept alors que les sourds ont l'emprunt au français mais n'ont pas de terminologie dans leur propre langue. Le mot schizophrénie étant très fastidieux à épeler et revenant plusieurs fois dans leurs études, ils trouvèrent plus économique d'inventer un signe. Ce nouveau signe ne va d'abord être utilisé que dans le cadre restreint de l'école. Puis il se répandra dans la communauté des sourds, du moins parmi les professionnels qui côtoient la maladie mentale et qui ont besoin de cette terminologie. Ensuite c'est l'usage qui en décidera. Si le nouveau signe ne répond pas aux critères kinétiques de la langue il sera modifié. À partir du moment où on retrouve ce signe dans les mains de locuteurs n'ayant pas suivi les cours de cette école, on peut considérer le néologisme comme bien installé dans la L.S.F. et l'utiliser dans nos traductions. Ce processus est plus ou moins rapide. Tout dépend du besoin qu'en ont les sourds.

Certains néologismes meurent car ils sont inutiles. Je pense au signe [HYPOTHÈSE] fait d'un H allant de la bouche au front. Ce signe n'a pas vécu car [HYPOTHÈSE] existait déjà en L.S.F. mais les étudiants de la promotion à laquelle je fais référence ne le connaissaient pas. Parfois c'est un signe déjà existant qui voit son champ sémantique s'élargir par rapport au français. Je pense au signe : [SYMBOLE]. Au départ (et dans son sens populaire actuel cela n'a guère changé) il signifiait logo : une image qui représente quelque chose. Par exemple : la croix verte est le symbole des pharmacies. Mais dans certains milieux professionnels il a pris le même sens qu'en français et on parle maintenant en L.S.F. de "langage symbolique", de "symbolisation", en utilisant ce signe.

Ce n'est pas le cas du signe [STYLE] qui, lui, ne peut s'appliquer qu'à des meubles (ex : style Louis XVI) et non au style d'écriture d'une personne.

Pourquoi ? Parce qu'il existe déjà d'autres signes ayant cette signification et donc la langue ne ressent pas le besoin d'étendre le champ sémantique de ce terme. Du moins pour l'instant. Enfin les signes nouveaux les plus vite entrés dans la langue sont ceux empruntés à d'autres langues des signes : [COMMUNICATION, CONCEPT], etc...empruntés à l'A.S.L.. En fait nous utilisons le mot français tant que les sourds n'ont pas eux-même trouvé un néologisme en L.S.F. et ça marche très bien.



L'interprétation dans le cadre universitaire est un type particulier de l'interprétation. Brièvement, je voudrais rappeler ce qu'est l'interprétation de façon générale.

L'interprétation est un processus intellectuel qui consiste à formuler dans une langue B ce qui a été formulé dans une langue A. Un interprète met donc en relation des locuteurs appartenant à deux communautés linguistiques différentes. En cela il s'apparente aux interprètes en langues étrangères (anglais, allemand, italien...).

La particularité de la L.S.F., par les événements historiques qui ont marqué la communauté sourde, est qu'il existe un rapport de pouvoir entre les deux langues. Les langues étant le reflet des rapports de force qu'exercent les communautés entre elles. La langue des signes est actuellement face à la nécessité d'assimiler des concepts qu'on ne lui a pas permis jusque là de véhiculer, et se doit donc d'adapter un lexique à un champ de connaissances jusque là inconnues. C'est en cela que l'interprétation L.S.F./Français diffère de l'interprétation en anglais/français par exemple car les langues anglaise et française n'exercent pas de rapport de force similaire. Par contre, elle aurait tendance à se rapprocher parfois de l'interprétation, par exemple : (français- certaines langues africaines non écrites).

Le rapport de force entre la L.S.F. et le français a forcément des répercussions dans le cadre de l'interprétation. Notamment pour les domaines auxquels les sourds n'avaient autrefois pas accès, par exemple l'Université ou les stages professionnels à niveau élevé. Ces domaines ouverts depuis peu aux sourds posent effectivement des problèmes à l'interprète en ce sens qu'il n'existe pas de correspondance lexicale littérale entre les deux langues.

Prenons par exemple 2 situations de traduction et examinons les procédés d'interprétation.

- 1ère situation : Stage de P.A.O. regroupant des professionnels de l'imprimerie. Le niveau de connaissances des locuteurs sourds et entendants en présence est équivalent de par une longue expérience de la profession pour chacun d'eux. Les connaissances exprimées en français par les entendants, le sont en L.S.F. pour les sourds. La traduction dans ce cas ne pose pas de problème particulier. Il existe des correspondances lexicales entre les langues.

L'interprète devra, dans ce cas, s'informer auparavant du vocabulaire de métier utilisé chez les sourds comme chez les entendants.

Lors de l'enseignement d'un concept nouveau, si le mot en français n'a pas d'équivalent en L.S.F., l'interprète épèlera le mot en dactylographie (fera donc un emprunt au français). Très rapidement apparaîtra un processus de création de signes chez les sourds, qui sera le même que celui décrit par F. JEGGLI précédemment pour [SHIZOPHRÉNIE].

Il y a dans ce type de situation une période relativement courte où l'interprète utilise la dactylographie et très vite les sourds lui fourniront des néologismes, créés dans un souci d'efficacité.

- 2ème situation : Cours universitaire de linguistique, les entendants sont en maîtrise, les sourds sont non-spécialistes, auditeurs libres. Les connaissances initiales entre sourds et entendants ne sont pas égales, les raisons de cet état de fait ont été analysées par d'autres et notre propos n'est pas d'en juger ici.

Dans ce cas, les créations lexicales en L.S.F. sont beaucoup plus lentes à apparaître car les notions sont sans doute plus longues à assimiler pour les sourds dont le niveau des connaissances dans ce domaine est inférieur à celui des entendants.

Lorsque l'interprète se trouve confronté à un mot de français qui n'a pas son équivalent en L.S.F., il utilisera la dactylographie et la périphrase.

- dactylologie : épellation d'un mot français par l'aide de l'alphabet manuel
- périphrase en L.S.F.: utilisation de plusieurs éléments lexicaux communs au sourds et à l'interprète pour exprimer un lexème unique en français.

On peut constater que la différence entre la 1ère et la 2ème situation se situe dans l'utilisation plus fréquente de la périphrase dans la situation 2, alors que dans la 1ère le concept nouveau sera assimilé plus rapidement et fera place à un néologisme.

La L.S.F. et le français ne recouvrent pas les mêmes domaines de connaissances. Il existe donc une spécialité lexicale pour chacune des deux langues, correspondant aux besoins des communautés qui les pratiquent.

S'il n'existe pas à priori de signe (lexème) en L.S.F. pour désigner certains concepts linguistiques (par exemple, économie linguistique, discrétion), c'est parce que le besoin ne s'en fait pas sentir. A l'inverse, la L.S.F. a acquis des spécialisations lexicales que le français ne possède pas.

ex : [VRAI SOURD] (L.S.F.) traduit littéralement par "vrai sourd" ne signifie pas grand chose en français. La périphrase devient alors nécessaire par ex : "sourde appartenant à la communauté sourde" ou "sourde pratiquant la L.S.F."

ex : le signe [CULTURE] (L.S.F.) n'a pas d'équivalent lexical en français. Le mot "culture" ne recouvrant que partiellement l'idée contenue dans le signe.

S'il n'existe pas de mot pour désigner ces concepts, c'est que les entendants n'en n'ont pas ressenti le besoin.

ANPILS

Est-ce que cela vous oblige à faire du français signé ?

FJ :

Le français signé est la correspondance exacte mot à mot de la L.S.F. avec le français. ce qui en soi est une aberration. Les champs sémantiques des lexèmes ne correspondant pas toujours parfaitement entre les deux langues. De plus les mots grammaticaux en français s'ils ont des équivalences en L.S.F. (mimique, emplacement, niveau des épaules ou des yeux) n'ont pas ou rarement de signe conventionnel.

Le français signé en France n'existe donc pas. Il est né et mort avec l'Abbé de l'Epée. Ce qui n'est pas le cas en Belgique ou au Québec semble -t-il.

Par contre on appelle souvent français signé le bimodale, ce pidgin qu'utilisent fréquemment les entendants ou les sourds connaissant mal la L.S.F., pidgin qui est très proche du français et complété par la lecture labiale. Cette interlangue est très peu fiable en interprétation. Je vous donne un exemple : si je traduis mot à mot "je suis en train de manger" cela sera compris "je mange le train ou "je mange dans le train". Mais pire encore et pourtant plus fréquent l'exemple suivant : "en ce moment je fais une psychanalyse". Hors de son contexte cette phrase peut être ambiguë en français. Suis-je analyste ou analysé ? Transcodé du français mot à mot l'ambiguïté disparaît et les sourds comprendront que je suis l'analyste car le sens du verbe [FAIRE] gardera à leurs yeux sa valeur sémantique. En langue des signes, celui qui "fait" ne peut subir et ceci même dans un contexte où je ne suis pas le psychanalyste. D'où contresens inéluctable.



Par contre dans un cours, après avoir traduit en L.S.F., je rajoute souvent le mot en français -ici "psychanalyste"- de façon à ce que les élèves en relisant leurs notes (en français) aient un repère. Ils auront acquis ainsi, et le sens par la L.S.F et le mot en français qui leur serait de toutes façons indispensable car l'enseignement passe aussi par l'écrit.

CQ :

Est-il vraiment nécessaire de préciser que "traduire n'est pas transcoder mais comprendre et exprimer" (Seleskovitch). Le français signé ne concerne pas l'interprète, c'est un questionnement idéologique, en pédagogie par exemple. Le français signé est un transcodage, (C.F. l'exemple donné par JEGGLI), il n'entre donc pas dans la compétence de l'interprète de coder la langue mais de lui donner du sens. Cependant il est vrai que nous sommes amenés parfois à traduire des personnes sourdes qui s'expriment en français signé. Cela est tout aussi fastidieux pour nous que de traduire des personnes entendantes qui maîtrisent mal le français (fort accent étranger par exemple)

ANPILS

L'interprète n'invente pas de nouveaux signes ?

FJ

Non, pour plusieurs raisons. La première : la langue des signes est un sujet tabou dans la communauté sourde française. C'est probablement une séquelle du Congrès de Milan. Les sourds ne supportent pas que les entendants enseignent la L.S.F. ou la modifient. Elle est leur propriété exclusive. La deuxième est que c'est absurde. Un interprète qui invente un signe au cours d'une traduction ne sera compris que de lui seul. Créer des commissions chargées d'inventer des signes, cela se fait au Québec. Commission composée d'interprètes avec éventuellement des sourds. Je suis curieux de voir le devenir de ces signes. C'est l'usage par la communauté linguistique qui atteste que ce signe fait partie de la langue et non une décision arbitraire. Si de telles commissions étaient créées en France elles ne pourraient être que sourdes. Qui lance le premier un néologisme ? c'est toujours difficile à savoir. Il est probable que nombre de signes ont été créés par des entendants mais ce n'est pas ce qui importe. Ce qui importe c'est que les sourds les utilisent. S'ils ont besoin d'un signe ils le créent. S'ils ne le font pas c'est que le besoin ne se fait pas ressentir. Il ne sert donc à rien de vouloir créer des signes qui ne servent qu'aux interprètes. Si nous tombions dans ce piège nous ne parlerions plus la langue des sourds mais la langue des interprètes. Quel non-sens !

Par contre c'est souvent nous qui véhiculons ces néologismes, car dans la communauté sourde nous faisons partie des médias. Ce n'est pas le cas chez les entendants.

CQ :

De manière générale, une langue ressent le besoin de créer de nouveaux mots lorsqu'elle est amenée à véhiculer des contenus inconnus jusqu'alors. Dans son livre "La guerre des langues" L.J. CALVET répertorie les différents moyens en matière de création lexicale. Nous verrons ensuite comment la langue des signes se situe dans ce domaine et quelles en sont les conséquences dans l'interprétation.

La création lexicale peut se réaliser suivant 2 modes :

- l'emprunt (prendre un mot d'une autre langue en le transformant plus ou moins et l'insérer dans la langue qui en a besoin)

- le néologisme (créer un mot nouveau en respectant le système phonologique ou kinétique de la langue)

Ces deux modes peuvent se réaliser

- soit de façon spontanée
(création définie par les locuteurs de la langue)
- soit de façon programmée
(création pratiquée par les commissions de terminologie, les planifications linguistiques, le but étant d'apporter une réponse institutionnelle à des carences lexicales).

On obtient donc un tableau à double entrée :

	spontanée	programmée
néologie	1	3
emprunt	2	4

Voici quelques exemples :

1 Néologie spontanée

le chemin de fer

2 Emprunt spontané

Camping/parking (emprunt à l'anglais)

3 Néologie programmée

Remue-méninges à la place de "brainstorming"
logiciel à la place de "software"
balladeur à la place de "Walkman"

4 emprunt programmé je n'ai pas connaissance d'emprunt programmé en français

exemple en langue "Malais" : emprunt du mot arabe "Zarrah" (Atome)

S'il est relativement aisé de différencier les créations spontanées des créations programmées pour les langues d'entendants (Académie, commissions de planification linguistique), il en va différemment pour la L.S.F.. Depuis quelques temps s'est mise en place un certain nombre de structures et commissions s'intéressant à la langue mais il n'existe pas à proprement parler de commission de terminologie.

Seulement on peut se demander si certains leaders verbaux, voire certaines associations n'assurent pas dans la communauté sourde le rôle d'instance officielle, garante de "la bonne langue", un peu à l'image des commissions de terminologie existant pour les langues parlées.

Il conviendrait peut être d'effectuer une recherche linguistique approfondie qui permettrait de distinguer la façon dont le lexique apparaît : spontanée ou programmée ?

Nous nous limiterons pour la L.S.F. à la différence : Néologie / emprunt sans tenir compte de la façon dont l'apparition s'est faite (spontanée ou programmée).

De plus la façon dont est véhiculée la L.S.F. est totalement différente de celle dont est véhiculée le français. La L.S.F. se répercute par des contacts de visu entre les locuteurs (réunions- banquets...), le français par les médias, l'écrit...Ceci implique une diffusion particulière des signes nouveaux et du même coup une nécessité pour l'interprète de se tenir informé.



Néologie :

Face à une technologie, une maladie, un concept nouveau, la langue s'adapte lexicalement. Ainsi on a vu ces dernières années des signes nouveaux apparaître :
[INFORMATIQUE] [SIDA] [SCHIZOPHRENIE]

Emprunt :

Les emprunts peuvent se faire dans différentes langues (français - A.S.L.). Très souvent après une certaine période d'utilisation, les emprunts se banalisent, si bien que l'on en oublie parfois leur étymologie.

[TOMBER MALADE]

(emprunts au français)

[PUR]

[COMMUNICATION] [CONCEPT] (emprunt à l'A.S.L.)

Pour en revenir à la question, la création de nouveaux signes répond en priorité à un besoin d'affiner la communication pour un groupe de locuteurs donné, mais pas à une facilitation de travail pour l'interprète. Il s'agit dans le cadre de notre fonction de respecter les mouvements linguistiques internes aux langues, de s'y adapter et non pas l'inverse qui serait aberrant.

Ceci dit, il est évident que les commissions de terminologie pour les langues parlées qui ont peu à peu germé partout dans le monde, ces dernières années et notamment dans le sillage de la C.E.E. ont facilité le travail des interprètes en langues étrangères. On peut supposer qu'à l'avenir, le travail des interprètes L.S.F./F sera plus aisé lorsque les concepts véhiculés en français le seront également en L.S.F. et que des néologismes apparaîtront.

ANPILS :

En résumé, pour vous l'interprétation de cours à l'Université est elle possible et à quelles conditions ?

FJ :

Nous pouvons traduire des cours universitaires et des cours de formation professionnelle de haut niveau, mais pour cela il faut satisfaire à certaines conditions :

- il est évidemment indispensable que l'interprète aie un bon niveau L.S.F. et un bon niveau de culture générale. Il est même souhaitable qu'il ait des connaissances de base dans la matière enseignée. Je dis bien des connaissances de base, car il n'est pas nécessaire d'être médecin pour traduire des cours de médecine. Il faudra aussi qu'il ait été formé à ce type de traduction qui est bien souvent d'un "niveau conférence". Formé, soit par une école, soit par des collègues ayant l'expérience de ce type d'interprétation. Voilà pour le prérequis. Il faudra ensuite que l'interprète ait de bonnes conditions de travail, c'est à dire du temps pour préparer ses traductions, un maximum de 4 h d'interprétation par jour. Le reste du temps étant consacré à la préparation, ou alors travailler à deux en relais. Il est souhaitable aussi que les professeurs écrivent tous les mots nouveaux ou difficiles au tableau et qu'ils mettent en place un système de prises de notes car les sourds ne peuvent regarder l'interprète et écrire en même temps. Je ne parle pas de la sélection des élèves car là ce n'est plus du domaine de l'interprétation.

CQ :

Il est vrai que l'on entend souvent dire à tort que des interprètes n'ayant pas le niveau de connaissance du locuteur original, ne peuvent être en mesure de le traduire, or connaître et comprendre un sujet sont deux activités différentes. L'interprète se situe dans le "comprendre" à tel point que les connaissances acquises par l'interprète lors d'une situation de traduction ne peuvent être reprises de façon active. Ce n'est pas parce qu'un interprète va traduire une conférence sur la "cataracte" qu'il sera capable de refaire lui-même cette conférence, loin de là.

L'interprète devra bien entendu posséder une base de connaissances assez vaste et lors d'une préparation efficace réunir les éléments qui lui permettront de "comprendre" le sens du discours. Ceci par la connaissance de la terminologie qui se limite généralement à quelques mots et surtout par une connaissance thématique du contexte qui sera très superficielle, mais qui permettront la traduction.

Il est tout aussi évident à l'inverse que la connaissance de la langue ne suffit pas en elle seule, une connaissance minimale du sujet à traduire est nécessaire.





INFOS BREVES

L'ordinateur interprète le langage des sourds-muets

Hitachi vient de présenter un prototype d'ordinateur qui traduit textuellement le langage gestuel des sourds-muets. Il sera donc susceptible, à terme, de pallier le manque cruel d'interprètes de cette langue un peu particulière. L'utilisateur enfle un gant tapissé de capteurs qui enregistrent les mouvements des doigts et les communiquent par fibre optique à un boîtier qui traduit ces informations sous forme numérique. Actuellement, la machine peut interpréter vingt phrases simples, du type: "J'ai mal à l'estomac"; d'ici à trois ans, elle pourra tra-

duire 500 à 1 000 mots. L'objectif de son concepteur est d'atteindre 3 000 mots, soit une bonne maîtrise de la langue. L'appareil sera alors mis sur le marché, précise le "Nihon Keizai Shimbun".

Extrait du "PROGRES" de SAONE et LOIRE

Extrait de "REPONSE A TOUT" n°28
d'Octobre 1992

La première machine à traduire le langage à base de gestes des sourds-muets, c'est la dernière création de la firme japonaise Hitachi. Il s'agit d'un ordinateur à l'état de prototype qui traduit textuellement ce langage compris en principe par les seuls handicapés.

● Quand cet ordinateur sera tout à fait au point, il pourra paraître-il traduire jusqu'à mille mots !

● La marche à suivre est simple : l'utilisateur met un gant muni de capteurs qui enregistre les gestes de celui qui « parle ». Par fibre optique, ils sont transmis à un boîtier qui traduit ses informations sous forme numérique.

POUR TRADUIRE
LE SOURD-MUET

Nous publions les règles de déontologie de la F.N.S.F. avec
l'aimable autorisation de Melle Rose Marie RAYNAUD et de
Mme Paule PELLECUER.



**Fédération Nationale
des Sourds de France**

INTERPRETE

en

LANGUE DES SIGNES

et

Preneur de notes en Français

REGLES DE DEONTOLOGIE

Secrétariat de la Présidence : 38 rue Lavazière 81000 ALBI
Tél + M.D. : 63 54 38 72
Télécopie : 63 38 03 21

Responsable du Secteur interprètes :
Madame Paule PELLECUER
15 rue Jean Bart 30000 NIMES
Tél + M.D. : 66 26 41 20



CONDITIONS DE TRAVAIL

- Il informe de son intention de tout interpréter : paroles, signes...
- Il peut, à sa demande, rencontrer l'un ou l'autre des interlocuteurs pour évaluer le mode d'expression et recevoir une information complémentaire.
- Il s'assure de bonnes conditions de travail : emplacement, éclairage, audition, visibilité...
- Il doit, si nécessaire, définir la nature de sa prestation.
- Durée et relais dans le temps de travail :
S'inspirant du code établi par l'AIIIC, les conditions sont définies comme suit:
 - La durée hebdomadaire de l'interprétation pour les interprètes salariés d'établissements ne peut excéder 20 heures.
 - Pour les types 1,2,3 et 4; l'interprétation est faite du français vers la L.S.F. et de la L.S.F. vers le français:

Type 1 : Interprète de conférence

Nécessité de travailler à deux (petite équipe).
Si la conférence dure plusieurs jours, travail à trois (grande équipe).

Type 2 : Interprétation simultanée

Interprétation de courte durée (réunion etc...), des pauses sont nécessaires (15 minutes minimum) réparties sur les deux heures à la demande de l'interprète.

Type 3 : Interprète de liaison

L'interprétation simultanée n'est pas obligatoire.
L'interprète peut travailler en consécutive (entretien, etc...)

Type 4 : Interprète scolaire

Cours secondaire, universitaire, professionnel ou pour adultes.
Si le cours est équilibré entre théorie et travail personnel en classe, un seul interprète suffit.
Si le cours magistral dépasse 4 heures par jour ou 2 heures par demi-journée, il faut un deuxième interprète.

CODE D'ETHIQUE PROFESSIONNELLE

1. L'interprète est tenu au secret professionnel total et absolu.
2. Il s'interdit de tirer un profit personnel quelconque de toute information confidentielle qu'il aurait pu recevoir dans l'exercice de sa fonction d'interprète.
3. Il doit restituer fidèlement le message exprimé.
4. Il s'engage à acquérir toujours plus de compétence et de connaissances
5. Il se réserve le droit de refuser une prestation.
6. Il peut, le cas échéant, faire état de sa qualité d'expert.
7. L'interprète s'engage envers ses collègues à respecter les devoirs d'assistance morale et de solidarité.
8. Sauf accord particulier, la prestation de l'interprète sert exclusivement à la communication directe et immédiate.
9. Tout enregistrement est soumis à l'accord préalable de l'interprète et les droits d'auteur lui sont réservés en tout état de cause.
10. Afin de faire face à toutes les situations de travail, l'interprète ne doit pas être atteint de déficience auditive.

*

16

*



**REMISE DU DIPLOME D'INTERPRETE AUX LAUREATS
DES DEUX PREMIERES SESSIONS D'EXAMENS**

Le 23 Octobre dernier, les 16 lauréats issus des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} promotion de formations d'interprètes français/LSF - LSF/Français ont eu l'honneur de recevoir leur diplôme des mains de Monsieur Michel THIERRY, Directeur de l'Action Sociale auprès de Monsieur le Ministre des Affaires Sociales.

Cette cérémonie qui marquait un nouveau pas en avant dans la reconnaissance de la formation et de la profession d'Interprète Français/LSF regroupait autour des lauréats les représentants de l'ANPILS, de différentes associations de sourds et les responsables de SERAC Formation.
Une occasion de se féliciter de la collaboration ANPILS-SERAC.



**LISTE DES LAUREATS AU DIPLOME
D'INTERPRETES**

Sylvie AUCLIN
Alexandre BERNARD
Anne-Marie BISARO
Pascal DI PIAZZA
Karine FRANCHI
Emmanuelle GAYET
Monique GENDROT
Christine GRANDIN
Pierre GUITTENY
Sophie HIRSCHI
Jérôme HORRY
Elisabeth MALINGE
Sylvie MARTHE ROSE
Christine PEUCH
Béatrice TRICHARD
Eric VERDIER



INFORMATION

L'A.N.P.I.L.S. en collaboration avec l'association A.R.I.A.S. (Association Régionales pour l'Insertion des Adultes Sourds), va mettre en place une semaine de formation en L.S. pour les interprètes professionnels.

l'A.R.I.A.S. s'occupera du programme pédagogique de cette formation alors que l'A.N.P.I.L.S. BOURGOGNE, sous l'égide de l'A.N.P.I.L.S. nationale, s'occupera de l'organisation matérielle.

Cette formation devrait avoir lieu courant Avril 1993.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce genre de formation est encore à ses balbutiements en France, et ce malgré les nombreux colloques internationaux qu'il y a déjà eu.

C'est pourquoi l'A.N.P.I.L.S. BOURGOGNE et l'A.R.I.A.S. convient, à une journée de réflexion autour de ce projet, toutes personnes intéressés ,

le SAMEDI 9 JANVIER 1993
de 10 h à 17 h

Le Président

R. MIMOUN

Afin de nous permettre d'organiser cette journée, nous vous prions de bien vouloir renvoyer ce bulletin à

l'ANPILS BOURGOGNE
15 b avenue Albert 1er
21000 DIJON

NOM..... Prénom.....

Adresse :.....
.....

Téléphone :.....

J'assisterai à la journée de réflexion
du 9 Janvier 1993

OUI

NON

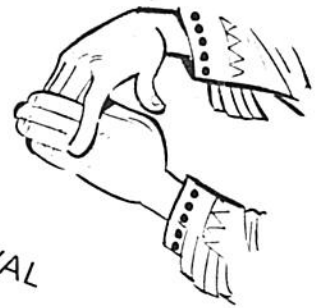
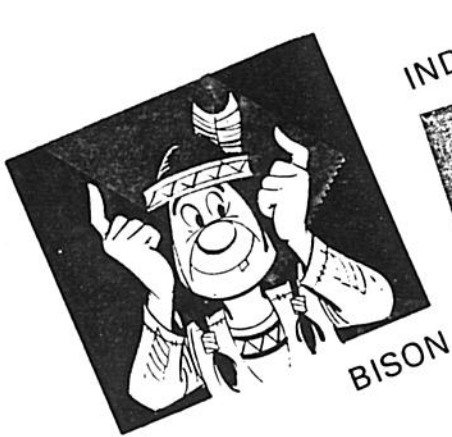


LA PAGE DETENTE

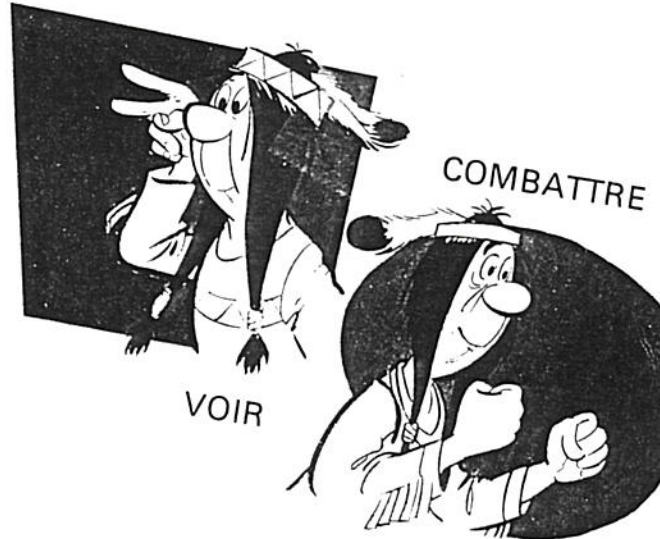
On aura tout vu!!!

Voici le vocabulaire grâce auquel les tribus indiennes réussissaient à communiquer entre elles et à se comprendre, bien que leur langage fût différent.

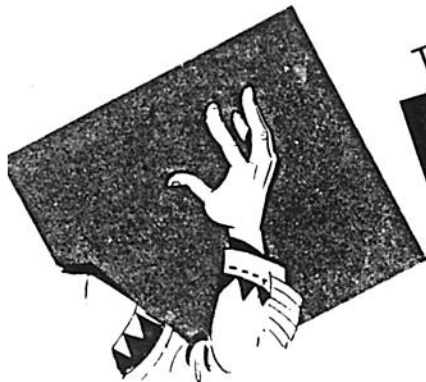
A retenir ou non ???



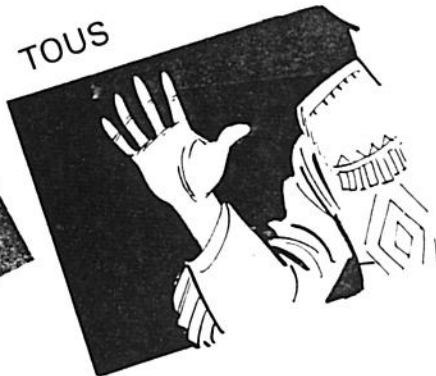
CHEVAL



VOIR



TOUS



DORMIR FEU



PEUREUX

Extrait du
"Manuel des Castors Juniors"

WALT DISNEY.

IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME CONSEILLE
DE FAIRE NOTRE PUBLICITE



BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

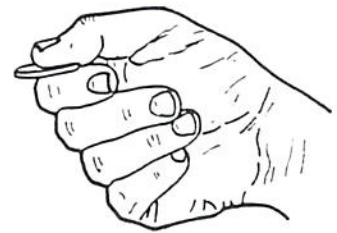
ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

Ci-joint règlement de francs.

à l'ordre de l'ANPILS BOURGOGNE



Membre de l'ANPILS

Non membre de l'ANPILS

(rayer les mentions inutiles)